M. LAURIER: Comment va-t-on dépenser ce crédit?

M. OUIMET : On demande ce crédit, afin de fournir aux pêcheurs sur cette côte certains lieux de refuge contre la tempête. Malheureusement, sur cette vaste étendue côtière de 250 à 300 milles, il n'existe pas de havre de retuge pour les pêcheurs, et dans les tempêtes, il leur faut débarquer sur la côte, au péril de leur vie. Nous avons entrepris d'enlever des rochers et les galets à différents endroits, de façon à créer de chaque côté un espace libre de tout obstacle, où les pêcheurs puissent aller chercher un refuge contre la tempête, et débarquer en toute sûreté. Par l'expérience que nous tentons, nous réusssirons, je l'espère, à procurer aux pêcheurs des havres de refuge, qu'ils auraient dû avoir avant aujourd'hui, pour se trouver sur un pied d'égalité avec les autres pêcheurs. J'estime que cette somme suffira à créer quatre havres de refuge, à \$500 chacun.

M. DEVLIN: Je désire répéter au sujet de ce crédit quelques questions qui, jusqu'ici, sont restées sans réponse. Le ministre ponrrait-il nous faire connaître quelques-unes des réclamations auxquelles ce crédit est affecté?

M. OUIMET: Oui; un certain nombre de réclamations ont été présentées au ministère par certaines municipalités et par certains habitants des cantons de Portland-est et ouest. Il y a une réclamation de Joseph Grondin pour dommages causés à la propriété où se trouve son moulin, sur la rive nordest de la Lièvre. L'eau au moulin s'est élevée à une hauteur d'environ douze pieds. On a transmis une autre réclamation de \$5,500, et le montant dont on recommande le paiement est de \$951.50, ce qu'il nous sera possible de régler, je crois, sans en appeler à la cour de l'Echiquier.

M. DEVLIN: Je désire surtout m'informer si, sur la liste des intéressés dont les réclamations sont reconnues, se trouvent les noms de Carroll et de Wood?

M. OUIMET: Oui.

M. DEVLIN: Quel est la recette provenant du canal, si, toutefois, il en existe?

M. OUIMET: L'honorable député sait que ce canal a été construit en vue du développement des mines de phosphate, et depuis quelque temps, cette industrie minière est paralysée.

M. DEVLIN: Y a-t-il un personnel employé?

M. OUIMET: Il n'y a qu'un seul employé, le gardien des écluses.

M. $\mathbf{DEVLIN}: \mathbf{Quel}$ est le chiffre de ses appointements ?

M. OUIMET

M. OUIMET: \$300 ou \$400 par année.

M. DEVLIN: J'offre mes félicitations au ministre, sur le fait qu'il a inscrit parmi les évaluations budgétaires une somme suffisante pour couvrir les réclamations d'indemnités, présentées pour dommages causés par les inondations provenant de la construction des écluses. Je suis favorable à toute dépense judicieuse d'argent, effectuée dans le comté que je représente, mais je dois dire que je suis hostile à toute dépense effectuée pour ces écluses. L'honorable député de Pontiac sourit. Aucun membre de la députation ne saurait approuver ces dépenses. L'honorable député se souvient que son ancien col-légue dans la représentation de Pontiac était l'entrepreneur. Voici l'historique de ces travaux. On a construit une écluse; cette écluse, dont le coût fut évalué à \$44,000, a coûté jusqu'aujourd'hui \$255,000, et il existe encore au ministère une réclamation de \$60,000 à \$90,000, sur ces travaux. Je ne saurais approuver ces dépenses; et pour peu que mes honorables collègues soient au fait de l'historique de la construction de cette écluse, ils ne sauraient également que la condamner. Cette dépense, à mon avis, est encore plus répréhensible que celle effectuée pour la construction du pont Curran ou du canal de la Tay; car, quels que soient les gaspillages et les folles dépenses effectuées sur le pont Curran, ces travaux sont, toutefois, d'utilité publique. Mais voici une écluse qui ne produit aucune recette, et qui, au lieu de \$44,000, a coûté \$260,000. Bien que cette somme ait été dépensée dans le comté que je représente, je la déplore tout de même ; c'est un véritable gaspillage des deniers On a construit cette écluse, dans le but de permettre aux vaisseaux de monter et de descendre la rivière, mais les vaisseaux pouvaient le faire avant la construction de l'écluse. La construction de ces travaux a causé de graves dommages à la propriété, et aujourd'hui, le ministre demande un crédit de \$5,000. J'approuve toutefois ce crédit, vu qu'il est destiné à indemniser les habitants de cette localité des dommages causés à leur propriété par le construction de l'écluse.

M. OUIMET: Malheureusement, en effet, l'ingénieur chargé de préparer l'estimation de ces travaux, ne les avait pas évalués à leur valeur réelle ; de fait, il a commis une grave erreur, au point que l'ouvrage a coûté au moins trois fois autant que l'estimation primitive. On n'a pas dépensé un seul centin qui n'ait été appliqué aux travaux. On n'a accordé aucune faveur spéciale à l'entrepreneur, M. Poupore. Dans l'estimation des travaux, il a été commis une très sérieuse erreur, dûe à l'ignorance, à l'incompétence, ou à un faux calcul de la part de l'ingénieur chargé de faire l'exploration préliminaire. Aujourd'hui, je reconnais volontiers que cette région du pays ne retirera pas de ces ouvrages des avantages proportionnés aux sommes dépensées. Mais si l'industrie des phosphates qu'il est regrettable de voir paralysée dans le moment, reprenait son ancienne activité, cet ouvrage pourrait être utilisé, et l'excédent des recettes sur les dépenses effectuées pour ces travaux ferait assurément bonne figure à côté de celui de tons les autres travaux publics. Il est évident que l'honorable préopinant n'a pas l'intention de briguer les suffrages des électeurs de cette région du comté. telle était son intention, il se rappellerait le grand intérêt que les habitants de Buckingham ont pris